



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES  
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

CABINET

Toulouse, le

14 OCT. 2009

SERVICE INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL  
DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

SIRACEDPC-2009

Affaire suivie par : Mme RIVIERE-DELRIEU

☎ : 05.34 45 37.92

FAX : 05.34 45.36.55

ARRETE PREFECTORAL APPROUVANT LE DOSSIER  
DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS DE LA  
HAUTE-GARONNE

**LE PREFET DE LA REGION MIDI-PYRENEES, PREFET DE LA HAUTE-GARONNE,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, articles L 125-2 et R 125-9 à R 125-14 ;

VU le code minier, article 94;

VU le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs dans sa version consolidée au 9 juin 2004;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

SUR proposition de Madame la Sous-préfète, directrice de cabinet ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'information du public sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels il est susceptible d'être exposé dans le département de la Haute-Garonne est consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) annexé au présent arrêté. Ce dossier est librement accessible en préfecture, sous-préfectures et mairies, ainsi que sur le site Internet de la préfecture : [www.haute-garonne.pref.gouv.fr](http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr)

**ARTICLE 2 :** Ce dossier est complété par la liste des communes du département et leurs risques respectifs,

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général, la directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs des services régionaux et départementaux ainsi que les maires, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Haute-Garonne.

  
Dominique BUR